

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absent excusé : POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien

Secrétaire de séance : Patricia FAVRE-PETIT-MERMET

Date de convocation : le 27 février 2026

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé.

PROCURATIONS

POURCHERE Jean-Daniel donne procuration à GUERRERO Elisabeth

ROMATIF Julien donne procuration à GENTIL Dominique

ORDRE DU JOUR

- Délibération : approbation du CFU 2025 (reportée)
- Délibération : affectation du résultat (reportée)
- Délibération : vote du budget 2026
- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

2 délibérations ont été ajoutées à l'ordre du jour :

- Délibération : vote des taux 2026
- Délibération : vote des subventions associations

- **Délibération : vote des taux**

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire propose de maintenir les taux votés en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- | | |
|---------------------|---------|
| - Foncier Bâti | 38.61 % |
| - Foncier Non Bâti | 57.96 % |
| - Taxe d'habitation | 13.44 % |

CHARGE le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **Délibération : vote du budget 2026**

Patricia FAVRE-PETIT-MERMET, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2026 préparé par la commission des finances.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

610 129.64 € pour la section de fonctionnement.

761 986.74 € pour la section d'investissement.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement

- 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement

En l'absence de mention au paragraphe ci-dessus, le maire est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

Après s'être fait présenter les comptes 2025 ainsi que la proposition d'affectation des résultats, le conseil municipal adopte le budget primitif 2026, avec reprise anticipée des résultats selon les dispositions de l'article R1612-54 du code général des collectivités territoriales".

Les reports tiennent compte de l'intégration des résultats issus de la dissolution du syndicat de voirie conformément à la délibération de répartition :

- déficit de fonctionnement : 12 775.98 €

- excédent d'investissement : 55 721.17 €

Le budget est adopté par :

- 12 voix pour

- 0 voix contre

- 0 abstention

- **Délibération : subventions aux associations**

Lors du vote du budget primitif 2026, présenté par Patricia FAVRE-PETIT-MERMET adjointe aux finances :

- la somme de 1500 € a été votée aux bénéficiaires de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657363,
- la somme de 300 € a été votée aux bénéficiaires de l'association ADMR du Dolon (Aide à Domicile en Milieu Rural),
- la somme de 250 X 2 € a été votée aux bénéficiaires de l'association FCC (Football Club des Collines),
- la somme de 600 € a été votée aux bénéficiaires de l'association AADP (Association d'Animation De Primarette),
- la somme de 60 € a été votée aux bénéficiaires de l'association RASED,
- la somme de 1757,50 € a été votée aux bénéficiaires du Centre de l'Île du Battoir,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéficiaires de l'association Don du sang,
- la somme de 150 € a été votée aux bénéficiaires de l'association Potager solidaire.

Ces dépenses seront imputées à l'article 65748.

Le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'accorder les subventions aux associations.

- **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales**

Commission emploi insertion

La commission s'est réunie afin de faire un point d'étape sur les actions du Service d'Accompagnement Vers l'Emploi (SAVE).

Situation de l'emploi

Le taux de chômage enregistre une hausse de 3,1 % liée à l'effet saisonnier hivernal. Cette augmentation reste toutefois inférieure à celle observée à l'échelle départementale.

Dispositif O2R – « Ensemble vers l'emploi »

145 personnes ont été repérées comme étant sans accompagnement depuis plus de six mois.

13 sorties ont été enregistrées :

3 retours à l'emploi

- 4 entrées en formation
- 3 réorientations vers d'autres dispositifs
- 3 situations d'abandon

Dispositif AGITER – « Agir avec les jeunes du territoire »

Lancé en 2022, il vise à prévenir l'échec scolaire et favoriser l'insertion des jeunes via des ateliers (confiance en soi, aisance orale, concentration) et des forums. Une extension à d'autres publics est envisagée.

PER intensif – Loi Plein Emploi (1er janvier 2026)

Renforcement de l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.

Chaque conseiller devra suivre 3 personnes en accompagnement intensif afin de garantir 15 heures d'activité hebdomadaire. Cette évolution implique une charge de travail accrue.

Partenariats

Interventions régulières dans les locaux du SAVE : Rebond Lire, ADIE, Osez, Léo Lagrange, ainsi que la Mission Locale Isère Rhodanienne (antennes de Vienne, Roussillon et Beaurepaire).

Financement

Une nouvelle campagne de financement sera lancée au printemps 2026 pour consolider et développer ces actions.

- **Urbanisme**

DP (Déclaration Préalable)

APPRIEUX Jean-Luc, Panneaux photovoltaïques, 100 impasse Francoz

PC (Permis de Construire)

EARL NICOLAMELI, construction d'un bâtiment pour le logement de 400 veaux, 1355 chemin de la Martinière

- **Courriers reçus**

Néant

- Questions diverses

Néant

Date prochain conseil municipal :

21 mars 2026 à 10h

MERCIER Serge		HUMBERT Régis	
FAVRE-PETIT-MERMET Patricia		MONIN Florence	
GAS Marcel		FANJAT Pierre	
ROSTAING Jean-Pierre		POURCHERE Jean-Daniel	
CICORELLA Sébastien		GENTIL Dominique	
ROMATIF Julien		GUERRERO Elisabeth	